

COMMUNE DE SAINTE-CROIX

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Réunion en mairie n° 10 du 15 novembre 2012 à 13 heures

Participants :

- M. MARRETMaire
- M. LEVRATAdjoint et exploitant agricole
- M. CHABERTAdjoint
- M^{me} GONIN.....Conseillère et exploitante agricole
- M^{me} OBADIAConseillère
- M. JUSSELMEConseiller
- M. GERGONDETUrbaniste

Excusés :

- M. CURTATConseiller
- M^{me} BESSON.....Conseillère
- M^{me} MARTIN.....Conseillère
- M^{me} MONTAGNE.....Conseillère
- M. TRUCConseiller



Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants.

Le compte rendu de la réunion du 25 octobre n'appelle pas d'observation.

La présente réunion a pour objet l'étude du projet d'aménagement et de développements durables (PADD). Sont notamment examinés les éléments issus des enjeux soulignés par le diagnostic :

Evolution démographique et offre en logements

Les orientations suivantes sont retenues :

- Permettre le rajeunissement de la population, par la réalisation d'un habitat diversifié favorisant le rétablissement des parcours résidentiels et la mixité sociale ;
- Pour permettre ce rajeunissement, prévoir une croissance de la population modérée pour les dix prochaines années ;
- Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant prioritairement sur :
 - Les possibilités de densification de l'enveloppe bâtie du village et la réhabilitation des constructions inutilisées ;
 - La partie Sud du terrain non bâti en continuité Sud du cœur de village, particulièrement stratégique car située à proximité immédiate des équipements, où il convient de prévoir une offre en logements groupés ou sous forme de petits collectifs comprenant une part significative de logements locatifs sociaux ;
- Préserver de l'urbanisation les terrains en continuité Est et Ouest du village situés sur les coteaux, qui présentent des sensibilités écologiques et paysagères et dont les boisements limitent les phénomènes de ruissellement et de glissements de terrains ;
- Prévoir des secteurs d'extension dans la vallée :
 - Dans la continuité Nord du village, sous réserve de prendre en compte les risques d'inondations liés aux débordements de la Sereine et d'aménager une liaison modes doux avec le cœur de village. L'urbanisation de ce secteur ne pourra être menée qu'après la pose du réseau d'assainissement collectif sous la RD 61c, lié à la mise service de la future station d'épuration ;

- Dans sa continuité Sud, sur les terrains inscrits au Sud dans le prolongement Est du lotissement de la Balme et limités à l'Est par la tourbière. Ce secteur est correctement desservi par les réseaux.

L'extension du village n'est pas retenue sur le plateau car :

- Celle-ci n'apparaît pas compatible avec la préservation des terrains agricoles qui constituent un vaste espace agricole cohérent ;
- Les terrains du plateau sont séparés du cœur de village par les coteaux, dont la pente rend difficile l'aménagement de liaisons modes doux satisfaisantes.

Toutefois, l'urbanisation de la « dent creuse », relativement étendue, desservie par le chemin de la Tuillerie (VC 7) et située entre le château à l'Ouest, la Grange Neuve au Sud, la Poterie à l'Est et le chemin du château (VC 9) au Nord, est compatible avec la densification de l'enveloppe bâtie existante. Elle nécessite toutefois un renforcement du réseau électrique et l'aménagement du cheminement piétonnier de « la Cassière ».

Offre en équipements publics

La mairie et l'école présentent des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en raison de la forte pente du terrain. De plus, la mairie est exigüe et ne comporte pas de local pour stocker les archives.

De nouvelles installations sont donc projetées, à terme, sur la partie Nord du terrain non bâti situé en continuité Sud du pôle d'équipements existants, contigüe au Monument aux Morts et située en face de l'église. Ce projet permettra d'affirmer le cœur de village, tant en termes d'usages que de lisibilité.

En outre, la salle polyvalente, située au cœur de village, à proximité de nombreuses habitations, génère des nuisances sonores. L'édification d'une nouvelle salle, plus éloignée, est donc projetée. Ce projet n'est possible ni vers l'Ouest ni vers l'Est, sur le plateau, ni plus au Nord où le sol est humide. Il est donc retenu vers le Sud, le long du chemin de Gabet (VC 4), sur les terrains limités à l'Est par la tourbière et au Sud par les boisements existants qui participeront à son intégration paysagère.


En complément, les représentants de la Municipalité projettent d'aménager sur le même site des espaces extérieurs de loisirs, qui formeront un espace « tampon » avec le secteur d'extension en continuité Sud du village. Ce nouveau pôle sera relié au village par une liaison modes doux, ce qui nécessite d'élargir le chemin de Gabet.

La prochaine réunion aura pour objet la suite de l'étude du PADD.
Elle se tiendra en mairie le :

Vendredi 14 décembre à 14 heures

Rédigé par l'Urbaniste,
R. GERGONDET

Lu et approuvé par le Maire,
R. MARRET

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a complex, stylized scribble above it, crossing the line multiple times.